



Traitement des demandes

RÉVISEUR

1 Recevoir la demande et s'assurer :

- De sa nature
- Qu'elle s'adresse à la bonne commission de révision, le cas échéant
- Que le demandeur peut faire une telle demande
- Que la demande est recevable

2 Remplir le formulaire approprié à la demande

- Pour les **électeurs domiciliés** :
 - Inscription **SMR-16-I**
 - Radiation **SMR-16-R**
 - Correction **SMR-16-C**
- Pour les **électeurs non domiciliés** :
 - Inscription, radiation ou correction **SMR-16-ND**

3 Analyser la demande

- **Inscription** (électeur domicilié seulement)
 - Identification et adresse
 - Date d'arrivée dans la municipalité
 - Deux pièces justificatives
 - Durée de l'inscription (scrutin en cours seulement ou non)
 - Adresse du domicile précédent
- **Radiation**
 - Motif
 - Qualité de la preuve
 - Durée de la radiation (scrutin en cours seulement ou non)
- **Correction**
 - Type d'erreur et de correction
 - Qualité de la preuve (si exigée)

4 Est-ce que les informations sont complètes et les pièces justificatives satisfaisantes ?

NON

Mettre la demande à l'étude
pour rechercher les informations
supplémentaires au moyen de :

- La convocation ;
- L'enquête ;
- L'assignation de témoin.

OUI

Prendre une décision
(accepter ou refuser la demande) et
remettre un exemplaire
du formulaire au demandeur.

Demandes écrites

Les **électeurs admissibles au vote itinérant**, donc ceux domiciliés ou hébergés dans un CHSLD, un centre hospitalier ou une résidence privée pour aînés reconnue par le MSSS, doivent remplir le formulaire SM-40.4. Vous devez analyser ce formulaire comme tout autre type de demande, puis rendre votre décision.

L'**électeur non domicilié** sur le territoire de la municipalité qui est le **propriétaire** unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise doit remplir le formulaire SMR-9.2 pour demander son inscription sur la liste électorale.

L'**électeur non domicilié copropriétaire indivis** d'un immeuble **ou cooccupant** d'un établissement d'entreprise, il doit être désigné par procuration à l'aide du formulaire SMR-9.1 pour être inscrit sur la liste électorale.

Pour ces deux cas de figure, vous devez également analyser ces formulaires puis rendre votre décision.

Schéma du processus décisionnel

